

Au Nom d'Allah le Clément le Miséricordieux

République Islamique de Mauritanie
Cour Suprême
Chambre Administrative
Greffé du Tribunal

Honneur – Fraternité – Justice
en date du 04/02/2020

Attestation du dispositif d'un Arrêt

La greffière de la Chambre Administrative de la Cour Suprême atteste, que le dossier relatif au fond n° 06/2019, " dont l'objet est le pourvoi en cassation" opposant la Communauté Urbaine de Nouakchott représentée par le Cabinet de Maître Bouna El hassen contre la Société RIM COM représentée par Maître Kaber Imigine, que l'arrêt n° : 01/2020 y a été rendu en date du 04/02/2020 et dont le dispositif suit :

((la chambre Administrative de la Cour Suprême décide le rejet du pourvoi en la forme))

Greffière en chef
Maître Assiyetou Mohamed Abderrahmane
Signature et cachet illisibles

